

DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE

Nous vous prions de nous transmettre les documents repris dans la liste ci-dessous.

Comme certains de ces documents ne sont valables que deux semaines après émission, merci de ne commander les documents que lorsque nous auront fixé une date de signature des conventions préalables à divorce.

Vous pouvez télécharger les documents gratuitement avec itsme ou votre e-reader via ce lien : **www.justonweb.be**

Extrait d'acte de naissance de chacun des époux

Extrait d'acte de mariage

Extrait d'acte de naissance des enfants mineurs

Certificat de domicile et de nationalité du mari